



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr.-80 le mm + TVA (63 mm de large).



Arrondissement

Fermeture LHR *Fêtes de fin d'année*

Hôtellerie et restauration

*Heures de fermeture fin d'année

Heures de fermeture les 31 décembre 2025, 1^{er} et 2 janvier 2026

La nuit du 31 décembre 2025 au 1^{er} janvier 2026 (Saint-Sylvestre), les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2026, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2026, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à 3h30 au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire (décision selon art. 13 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration du canton de Berne).

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes.

Courtelary, le 24 décembre 2025.

Les préfètes: S. Niederhauser, R. Stebler et F. Steck.



Belprahon

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2025

Conformément à l'article 61, al. 1, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2025 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 5 janvier 2026 ou 24 janvier 2026, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre son contenu. Celle-ci doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Belprahon, le 24 décembre 2025

Le Conseil communal

Assemblée bourgeoise de la commune mixte de Belprahon

Les bourgeois-es de Belprahon ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Belprahon sont convoqué-e-s à

l'Assemblée bourgeoise de la commune mixte de Belprahon, le mercredi 28 janvier 2026, à 19h, à la salle du Conseil communal à Belprahon.

Ordre du jour:

1. Accepter la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent d'une portion de terrain de 2'041 m² (y compris une partie de la remise Gressins dessus N° 1b) sur le ft 360 de Belprahon et d'une portion de terrain de 86 m² sur le ft 659 de Belprahon, tous deux propriété de la Bourgeoisie de Belprahon

Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'assemblée bourgeoise.

Belprahon, le 24 décembre 2025

Le Conseil communal

Adjudication du contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Belprahon, période 2026-2033

Le 22 janvier 2025, la commune de Belprahon a mis au concours dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier le mandat de mise à jour de sa mensuration officielle pour la période contractuelle 2026-2033. À la date d'expiration du délai de soumission, une offre a été reçue. Le Conseil communal de Belprahon a décidé d'attribuer le contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Belprahon à Monsieur Julien Brahier et à Monsieur Quentin Bobillier de Sigeom SA. Le contrat en question a été signé le 31 octobre 2025 et approuvé par l'Office de l'information géographique du canton de Berne le 1^{er} décembre 2025.

Belprahon, le 24 décembre 2025

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

** annule et remplace la publication parue le 10 décembre 2025 **

Requérante: Immgest SA, Rue du Tisonnier 6, 2822 Courroux.

Auteur du projet: Arcogestim Services Sàrl, Rue du Temple 20, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelle N° 1589, au lieu-dit: «Rue de la Golatte 10», commune de Court.

Projet: transformations intérieures, changement d'affectation des combles pour l'aménagement d'un appartement supplémentaire avec construction d'une lucarne en toiture, changement des fenêtres, création de balcons, pose d'une pompe à

chaleur air-eau, isolation périphérique, aménagement de 4 places de stationnement et d'une place de jeux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village ancien.

Zone de protection: périmètre de protection du site bâti.

Recensement arch.: ensemble bâti B.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 décembre 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Vallée 19, 2738 Court.

Auteur du projet: Bureau GVH-BP SA, Rue Saint-Maurice 30h, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelles N°s 19, 1723, 2231, 2240 et 2415, aux lieux-dits: «Ch. de la Scierie - Ch. de la Nancoran», commune de Court.

Projet: aménagement d'un nouveau cheminement de mobilité douce avec éclairage et pose de mobilier urbain (bancs, table de pique-nique et poubelle) le long de la Birse avec l'aménagement d'une passerelle audessus de la rivière + démolition du couvert sis au chemin de la Scierie 5c.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone industrielle, UP6 «Station d'épuration» et agricole.

Objet protégé: végétation des rives (art. 21 LPN).

Dérogations: art. 24 LAT et 48 LAE.

Remarque: facilité accordée pour la pose des gabarits en raison de la difficulté à lire le marquage du projet au sol. Deux panneaux d'information, présentant les plans du projet, sont installés aux extrémités du cheminement projeté (station d'épuration au Ch. de la Nancoran et couvert sis au Ch. de la Scierie 5c) pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 décembre 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Grandval

Fermeture de fin d'année

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 9 janvier 2026.

La déchetterie sera également fermée le 25 décembre 2025 et le 1^{er} janvier 2026.

Réouverture du bureau mercredi 14 janvier 2026 à 9h30.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Ian Laubscher au 079 335 80 12.

Les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous en téléphonant au 076 440 98 14 les mercredis de 9h30 à 10h30.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

Grandval, le 10 décembre 2025

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Voutat, Quartier de la Verrerie 65, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Carnal Architectes Partenaires SA, Chemin Perrelet 1, 1040 Villars-le-Terroir.

Emplacement: parcelle N° 2276, au lieu-dit: « Quartier de la Verrerie 65 », commune de Moutier.

Projet: pose d'une installation de ventilation / rafraîchissement avec machines extérieures pour un atelier de décolletage et réalisation d'un mur de soutènement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: CURRAT Jacques, Rue de l'Écluse 29, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 510, Rue de l'Écluse 29

Projet: Rénovation partielle de la façade Nord partie Ouest (remplacement des fenêtres et des tôles ondulées par des tôles planes) et remplacement de la toiture de l'auvent.

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: RONDEZ Valentin et VOUTAT Marjorie, Rue de la Gravière 1, 2822 Courroux

Auteur du projet: Carnal Architectes Partenaires SA, 1040 Villars-le-Terroir

Emplacement: Parcelle N° 3358, Plein-Soleil

Projet: Construction d'une maison familiale avec installation d'une pompe à chaleur air/eau intérieure, pergola et couvert à voiture.

Zone: PQ « Prés Zuber »

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: VANDONI Riccardo, Rue de la Courtine 56, 2740 Moutier

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: Parcelle N° 1034, Rue de la Courtine 56

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: OLA Réalisations SA, Chemin des Coûtes 17, 1468 Cheyres.

Auteur du projet: RP. architecture Sàrl, Chemin de la Nant 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 2006, au lieu-dit: « Quartier de la Verrerie », commune de Moutier.

Projet: construction de plusieurs box modulables affectés à de l'artisanat (affectation définitive non connue) et pose d'une pompe à chaleur extérieure.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A

Dérogations: art. 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou



Loveresse

Avis de construction

** Modification du permis de construire no PG 220/2023 accordé le 16 mai 2024 **

Requérant: Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Auteur du projet: Losinger Marazzi AG, Wankdorffallee 5, 3014 Berne.

Emplacement: parcelle N° 683, au lieu-dit: « Beau Site », commune de Loveresse.

Projet: construction d'un bâtiment administratif provisoire pour une durée de 5 ans dès son exploitation, construction de 7 garages préfabriqués sur la place de stationnement existante, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, pose d'une PAC à l'extérieur, aménagement de 21 nouvelles places de stationnement en pavés gazon sur l'ensemble du site, aménagement de nouveaux accès (route et escalier) et construction d'un chenil.

Modification: suppression de l'aspect provisoire à 5 ans pour une réalisation définitive à durée indéterminée.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 3 « Beau Site ».

Dérogations: art. 54c OC, 414 ch. 2 al. 1 et A152 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la modification, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

**Prochaine édition:
mercredi 14 janvier 2026**

■ 24 décembre 2025

réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courteley.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courteley, le 17 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Sago Immobilier Sàrl, Mettlenweg 72, 2504 Bienne

Emplacement: Parcille N° 722, Chemin de la Nant 1

Projet: Changement d'affectation de «bureau» à «habitation», aménagement de 2 appartements.

Zone: HA3pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: CHALVERAT Yan et Justine, Sous-Chaux 3, 2740 Moutier

Auteur du projet: Lack Cheminées SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcille N° 1747, SousChaux 3

Projet: Isolation périphérique du bâtiment, remplacement du garage existant par un couvert pour voiture, construction d'un mur de soutènement pour prolongement de la place en pavés à l'Est de la parcelle.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Service hivernal 2025-2026

Recommandations aux automobilistes

Les propriétaires de véhicules à moteur qui disposent de places de stationnement sur terrain privé ou de garages ainsi que ceux qui se trouvent à proximité de parcs publics, voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter les accidents, il est rappelé aux automobilistes **qu'il est interdit de stationner** à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les routes étroites, dans les impasses et dans les endroits sans visibilité.

Les stationnements inappropriés ralentissent le déneigement et peuvent entraver le passage des véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher le déneigement de certains tronçons de rue.

Au besoin, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés conformément aux prescriptions en vigueur.

Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est **strictement interdit** de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

Conteneurs à déchets

Les propriétaires, concierges ou toutes personnes qui s'occupent de l'entretien de bâtiments ont **l'obligation de déneiger et de saler l'accès aux conteneurs à déchets**. **Les conteneurs non dégagés ne seront plus vidés par le Service des déchets**.

Nous remercions les automobilistes et la population de respecter et de se conformer à ces mesures hivernales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Nous rappelons que les interventions de déneigement et de salage sont organisées **selon un concept de priorité des routes**, basé sur des critères bien définis. Il n'est pas possible de satisfaire les demandes individuelles ni de répondre à chaque sollicitation. Les épisodes neigeux et verglacés sont de plus en plus intenses et nous invitons les citoyen(ne)s à faire preuve de patience et de tolérance et à éviter de s'en prendre au personnel de déneigement. En cas de problème, les réclamations doivent être adressées par écrit au Conseil municipal, Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier. Nous profitons également de cette occasion pour remercier chaleureusement la population de sa compréhension, ainsi que l'ensemble du personnel de déneigement pour son dévouement et son engagement.

Moutier, le 19 novembre 2025

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés

du mardi 23 décembre 2025 à 17 h
au vendredi 2 janvier 2026 (inclus).

En cas d'urgence, nous vous rappelons le numéro du service de piquet des Services industriels (eaux et électricité): 032 494 12 12.

D'autres numéros d'urgence:

Police: 117

Pompiers: 118

Ambulance: 144

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 12 novembre 2025

Conseil municipal

Avis de publication dès le 1^{er} janvier 2026

Dès le 1^{er} janvier 2026, comme pour toutes les communes jurassiennes, il n'y aura plus de feuille officielle toutménage distribuée aux citoyens de Moutier. Ci-dessous, nous vous informons des modifications apportées à cet effet:

Demandes de permis de construire

Les avis de construction de toutes les demandes de permis de construire déposées à partir du 1^{er} janvier 2026 seront affichés publiquement

dans la vitrine située dans le porche à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville. Les grands permis (permis ordinaires) seront de plus publiés dans le Journal officiel du canton du Jura, visibles sur papier pour les abonnés et sur le site internet via le lien:

<https://rsju.jura.ch/fr/Sommaire/Journ al-officiel.html>

Pour les avis de construction relatifs aux demandes de permis de construire déposées jusqu'au 31 décembre 2025 et encore en traitement selon les procédures bernoises en 2026, ceux-ci seront également affichés publiquement dans la vitrine du porche à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville et de plus figureront sur le site internet de la Municipalité de Moutier, sous la rubrique « Publications officielles ».

Communication déchets et avis de travaux

Les communiqués concernant les déchets seront insérés uniquement sur le site internet de la Municipalité de Moutier.

En revanche, les avis de travaux des Services Techniques seront publiés sur le site internet de la Municipalité de Moutier ainsi qu'affichés publiquement dans la vitrine située dans le porche à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville.

Moutier, le 17 décembre 2025

Services Techniques Moutier

Résultats des analyses de l'eau potable

Les résultats des analyses officielles effectuées par le bureau Eurofins Scitec SA à Lausanne suite au prélèvement du 8 décembre 2025 ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

- Les paramètres bactériologiques sont nettement en dessous des seuils autorisés.

- Les teneurs en nitrates, dureté et autres paramètres chimiques respectent les normes fixées par l'Ordonnance sur l'eau.

Par conséquent, l'eau potable peut être consommée sans restriction.

Le site internet des Services Industriels de Moutier (sim.moutier.ch) peut être consulté pour plus d'informations.

Moutier, le 24 décembre 2025

Services Industriels Moutier - Eaux



Perrefitte

Avis de construction

Requérant: MVS Family SA, Les Nerfs 17b, 2742 Perrefitte.

Projet: Démolition de la remise N° 17d / Rénovation du bâtiment 17b ainsi que l'isolation de l'enveloppe avec changement des fenêtres et portes. Construction d'une annexe pour bureaux et garage pour voitures ainsi que d'un couvert. Construction d'une véranda non chauffée sur les bureaux existants. Pose d'une PAC extérieure et de panneaux photovoltaïques. Construction d'un mur de soutènement au sud du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: mixte H2.

Demande de dérogation:

Art. 16 RAC longueur totale du bâtiment

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 janvier 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 17 décembre 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Commission scolaire du Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

Le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour représenter la commune de Petit-Val à la Commission scolaire du Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par téléphone ou par courriel à admin@petit-val.ch jusqu'au 16 janvier 2026.

Le Conseil communal profite de l'occasion pour remercier Leslie Gyger pour son engagement vis-à-vis de la Commune et pour le travail effectué au sein de la commission.

Souboz, le 24 décembre 2025

Conseil communal

Soupe aux pois

Pour perpétuer la tradition, la relève à Lulu vous invite à venir manger la soupe aux pois le **vendredi 2 janvier 2026 dès 11 h** à Plaine Fin 19 à Sornetan.

Les pâtisseries pour accompagner le café sont les bienvenues. Le bénéfice sera versé à une œuvre caritative.

Souboz, le 24 décembre 2025

Conseil communal

Défibrillateur

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un défibrillateur a été installé à Châtelat, dans le local de la déchetterie (Molé 4d).

Le défibrillateur est à disposition de tout un chacun en cas de nécessité.

Souboz, le 24 décembre 2025

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2025

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours dès la présente publication, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 24 décembre 2025

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration sera fermée du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026. Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 5 janvier 2026.

Le Conseil communal et l'ensemble du personnel communal souhaitent de belles fêtes de fin d'année à la population.

Souboz, le 24 décembre 2025

Conseil communal



Reconvilier

Fermeture durant les fêtes de fin d'année

L'administration communale de Reconvilier sera fermée dès le jeudi 18 décembre 2025 à 17 h.

Réouverture aux horaires habituels dès le lundi 12 janvier 2026. (Permanence téléphonique du 5 au 9 janvier 2026 et à disposition sur rendez-vous au: 079 338 87 44).

Les membres du Conseil municipal, ainsi que l'ensemble du personnel communal, vous souhaitent de belles fêtes de fin d'années.

Reconvilier, le 15 décembre 2025

Secrétariat municipal

ainsi que mise en place d'une serre de jardin et d'un four à pain.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, objet C, sous contrat de classement avec le canton de Berne depuis le 9 août 2025.

Dérogation: art. 89, al. 3 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au **16 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Emplacement: parcelles N° 890 et 1067, aux lieux-dits: « Clos Jobez et Rue Principale » commune de Sorvilier.

Projet: pose de grilles gazon sur la parcelle N° 890 et prolongement de l'enrobé bitumineux avec pose d'un dépotoir, grille et raccordement aux eaux pluviales sur la parcelle N° 1067.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: routes communales.

Dérogations: art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au **23 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 décembre 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Informations communales

Assemblée municipale du 15 décembre 2025

En raison de la fermeture de l'administration municipale, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 15 décembre 2025 sera déposé publiquement durant 30 jours, soit du 7 janvier au 5 février 2026. Il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Selon l'article 57, alinéa 2 du Règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

Le Fuet, le 24 décembre 2025

Conseil municipal



Saules

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 9 décembre 2025 montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle. Degré de dureté: 28.8 °f

Saules, le 24 décembre 2025

Commune de Saules

Consultation des dossiers en dépôt public

Durant la période de fermeture du bureau communal, soit du lundi 22 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 y compris, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés en convenant préalablement d'un rendez-vous avec le maire au 032 481 34 61.

Saules, le 18 décembre 2025

Administration communale



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Cab Consultim Sàrl, Grand-Rue 14, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'un immeuble de quatre appartements avec garage sur la parcelle N° 496 (2351) à la Rue du Fuet en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dérogation requise: à l'article 212 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **16 janvier 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 17 décembre 2025

Le chef des travaux publics



Sorvilier

Avis de construction

Requérants: M^{me} Noémie et M. Samuel Haenni, Les Auvattes 1, 2736 Sorvilier.

Emplacement: parcelle N° 166, au lieu-dit: « Les Auvattes 1 », commune de Sorvilier.

Projet: rénovation d'une villa de fabricant comprenant la rénovation des cuisines et des salles de bains ainsi que la redistribution des espaces selon la typologie d'origine, mise en conformité des installations électriques et des canalisations

Soupe aux pois du 1^{er} janvier 2026

La population est chaleureusement invitée à participer à la traditionnelle soupe aux pois ! Cette dernière est concoctée et offerte conjointement par la Municipalité et la Bourgeoisie de Tavannes. La soupe sera proposée dans la cour arrière de l'Hôtel de Ville, dès 18h.

Nous nous réjouissons de vous y retrouver !

Tavannes, le 4 décembre 2025

Le Conseil municipal

Fermeture de l'administration municipale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclus. Dès le lundi 5 janvier 2026, l'administration municipale sera ouverte selon les horaires habituels.

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Tavannes vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et la plus belle des années 2026.

Tavannes, le 12 décembre 2025

Le secrétariat municipal

Rappel des bons comportements pour les automobilistes durant la période hivernale

Durant la saison hivernale, la Municipalité de Tavannes remercie les automobilistes de faire preuve de vigilance et de collaboration afin de permettre le bon déroulement des opérations de déblaiement de la neige par le service de la voirie.

Lorsque des chutes de neige sont annoncées ou prévisibles, les véhicules ne devraient pas

être laissés sur les places de parc ou les voies publiques si leur présence est susceptible de gêner l'enlèvement de la neige. Conformément à l'article 37, alinéa 2, de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), les véhicules ne doivent ni être arrêtés ni stationnés aux endroits où ils pourraient entraver ou mettre en danger la circulation. Les automobilistes sont également priés de respecter strictement la signalisation mise en place, notamment au chemin de l'Orgerie et à la rue de la Sagnette.

Il est essentiel de veiller à ce que les trottoirs, les carrefours et les ponts restent libres, et que les routes conservent une largeur minimale de 3,5 mètres afin de garantir la sécurité de tous et l'accès des services de secours.

La Municipalité de Tavannes décline toute responsabilité en cas de dommages causés aux véhicules privés ou communaux, ou à la propriété d'autrui, résultant du nonrespect de ces recommandations. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

Tavannes, le 19 décembre 2025

La Police administrative

sur une base volontaire, réaliser des analyses plus approfondies de ses six sources. Ces vérifications complémentaires portaient à la fois sur les PFAS (polluants dits « éternels ») et sur les pesticides (tels que les glyphosates ou les chlorothalonils).

Concernant les PFAS, la Commune a choisi de tester non seulement les trois composés pour lesquels la Confédération fixe une valeur limite, mais aussi une trentaine d'autres parmi les plus courants. Les résultats sont très rassurants : aucune trace n'a été détectée pour la majorité des substances analysées. Dans les rares cas où d'infinies traces ont été relevées, les valeurs mesurées demeurent de 150 à 500 fois inférieures aux limites légales de la Confédération.

Concernant les pesticides, une trentaine de molécules ont été recherchées, et aucune n'a été détectée.

La Commune se réjouit de ces résultats, gages d'une qualité d'eau potable irréprochable. Elle est consciente qu'il s'agit de mesures à un instant T et réaffirme son engagement à veiller à fournir une eau pure et à préserver cette précieuse ressource.

Des événements à ne pas manquer

Plusieurs manifestations communales d'envergure se préparent pour 2026 et vous pouvez d'ores et déjà réserver les dates :

Samedi 9 mai : Marché artisanal & Fête de la bière
Samedi 20 juin : Fête de la musique

Samedi 1^{er} août : Fête nationale

Des détails seront donnés en temps voulu sur chacun de ces événements.

Bévilard, le 19 décembre 2025

Commune mixte de Valbirse



Valbirse

Infos communales**Analyses approfondies de l'eau : une qualité confirmée**

L'eau potable de Valbirse fait l'objet d'analyses régulières et obligatoires par le laboratoire cantonal sur des critères habituels. Soucieuse d'effectuer un pas supplémentaire, la Commune a souhaité,

***Bonnes fêtes de fin d'année
à toutes et tous !***



informations pratiques



Créminal

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Créminal

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@creminal.ch
Site internet: www.creminal.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13h30 à 18h.
- Jeudi matin de 7h30 à 12h, jeudi après-midi de 15h à 17h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17h à 19h (avril – septembre).
Jeudi de 16h30 à 18h30 (octobre – mars).



informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.



informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
 - Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06
- Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch